



## Faire enlever un des noms de famille

Par **satie**, le **21/12/2017** à **16:18**

Bonjour

Mon fils porte nos deux noms de famille, celui de son père puis le mien.  
Après sa naissance, j'ai été adopté par mon beau-père. De manière à conserver mon nom de naissance (celui de ma mère), j'ai choisi d'accoler le nom de mon-père au mien.

La mairie qui a enregistré la déclaration de naissance de mon fils vient de m'envoyer un nouvel acte de naissance et il se retrouve avec trois noms ce que je n'avais pas du tout anticipé (et personne ne m'a prévenu que le nom de mon fils changerait également).

Comme remédier à cette situation (3 ça commence à faire vraiment long) quitte à faire supprimer mon double-nom de nom de famille de mon fils ?

Je vous remercie de votre réponse.

Par **amajuris**, le **21/12/2017** à **18:17**

bonjour,

je vous conseille de voir un avocat spécialisé car le problème que vous rencontrez n'est pas nouveau et c'est devenu très compliqué.

vous pouvez lire cette circulaire sur ce sujet:

[http://www.textes.justice.gouv.fr/art\\_pix/JUSC1028448C.pdf](http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUSC1028448C.pdf)

votre nouveau double nom de famille est-il séparé par des doubles tirets.

salutations

Par **satie**, le **22/12/2017** à **08:52**

Bonjour et merci de votre réponse.

Le problème c'est que je n'ai pas du tout les moyens de payer un avocat.

Il y a bien un tiret à mon nouveau double nom. Pour mon fils par contre, il n'y en a pas entre le nom du son père (Nom1) et le mien (Nom2-Nom3), ça donne donc : Prénom Nom1 Nom2-Nom3.

Par **amajuris**, le **22/12/2017** à **10:03**

si vous avez lu la circulaire en particulier le chapitre 3 relatif la rectification des doubles noms séparés par un double tiret, vous avez pu vous rendre compte que ce n'est pas simple d'où mon conseil de consulter un avocat.

à moins de voir avec l'officier d'état-civil de votre commune avec cette circulaire.

il reste la possibilité de prendre un nom d'usage.